

Priorités d'intervention locales et informations sur la sélection

Les clientèles éloignées du marché du travail, vivant des obstacles à une insertion socioprofessionnelle et ayant besoin d'aide et d'accompagnement, sont priorisées.

Les clientèles considérées prioritaires

- Prestataires de l'assistance emploi aptes au travail
- Femmes
- Femmes monoparentales
- Personnes immigrantes et issues de communautés visibles
- Jeunes adultes
- Personnes peu scolarisées
- Personnes de plus de 45 ans
- Hommes de 30 à 45 ans

Balises de sélection de projet

Le projet répond aux conditions suivantes :

- Correspond aux priorités locales
- Fait preuve d'innovation
- Favorise des démarches volontaires s'appuyant sur une libre implication des personnes
- Offre un support et un encadrement aux participants tout au long du projet
- S'inscrit dans la dynamique locale (concertation, réseautage, partenariat)
- Est porté par un organisme bien implanté dans son milieu qui fait preuve d'une bonne connaissance des problématiques des personnes sans emploi ou éloignées du marché du travail
- Correspond aux mesures suivantes d'Emploi-Québec : Services d'aide à l'emploi, Projets de préparation à l'emploi, MFOR de type coordonné, Insertion sociale.
- Se déroule entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008. Il est toutefois possible de dépasser le 31 mars; un report global de 35% du BIL est possible.

Disponibilité du Budget d'initiatives locales (BIL) 2007-2008

Le fonds s'élève à 245 600 \$.

Dépenses admissibles

En fonction des mesures et programmes d'Emploi-Québec et dépendant de la disponibilité des ressources financières. Il n'y a pas de montant maximum pour la demande.

Frais reliés au fonctionnement : Coordination de projet, charges sociales, loyer et services publics, fournitures, matériel, frais de déplacements, équipement.

Frais reliés à la formation : formateur, charges sociales, matériel didactique, fournitures, activités de recrutement, suivi des participants.

Sous-traitance : 10% maximum ou avec approbation du conseil du trésor (délai 2 mois)

Charges sociales : 16,73%

Présentation d'un projet

Un promoteur de projet s'adresse au Service du développement communautaire et de l'économie sociale du RESO. Un agent de développement est disponible pour l'accompagner dans l'élaboration de sa demande.

Un guide de présentation de projet est disponible sur le site du RESO (www.resomtl.com) ou sur rendez-vous au RESO, (514) 931-5737 poste 278

Le projet doit être bien documenté et concis.

Les documents suivants doivent être fournis en annexe :

- Charte ou lettres patentes de l'organisme
- Liste des membres du Conseil d'administration
- Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
- Résolution du Conseil d'administration autorisant la personne à procéder
- Derniers états financiers de l'organisme

Les dates de dépôt de projet sont déterminées d'avance.

Processus de sélection des projets

La Table ad hoc est mandatée pour réaliser la gestion du BIL sur le territoire. Elle fait la sélection des projets selon les orientations et priorités d'intervention locales.

La table regroupe 4 intervenants en développement de la main-d'œuvre :

- Deux représentants d'organismes communautaires du Sud-Ouest :
Madame Ghislaine Théorêt du Garde-Manger pour tous
Monsieur Guy Thibault de Cuisine-Atout entreprise d'insertion inc
- Deux représentants institutionnels :
Madame Josée Bergeron d'Emploi-Québec, Regroupement Sud-Ouest, Centre local d'emploi de Pointe-Saint-Charles
Monsieur Jacques Lefebvre, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Immigration-Québec Sud de Montréal

- Un représentant du RESO, Monsieur Guy Biron, siège à titre d'expert-conseil sans droit de vote.

Principes de fonctionnement de la table

Le processus décisionnel d'approbation de projet repose sur un mode consensuel. La table prévoit et applique un code d'éthique afin de prévenir tout potentiel de conflit d'intérêt et d'assurer des règles de confidentialité lors de l'évaluation des projets soumis dans le cadre du BIL.